



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 9 - Rythme scolaire à la rentrée 2018 dans les écoles publiques du premier degré à Besançon

Rythme scolaire à la rentrée 2018 dans les écoles publiques du premier degré à Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

I - Contexte

Le 10 décembre 2017 la Ville de Besançon a organisé une consultation citoyenne visant à solliciter l'avis de tous les habitants sur le rythme scolaire à la rentrée prochaine. A l'issue de ce vote, la semaine de 4 jours a recueilli la majorité des suffrages.

Actuellement, toutes les écoles fonctionnent selon un rythme de 4,5 jours. En respect des résultats de cette consultation et comme le permet le décret du 27 juin 2017, la Ville va solliciter une dérogation au rythme actuel auprès de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Cette demande de dérogation n'a pas d'impact sur les ambitions de la Ville en matière éducative. Les orientations du PEdT sont préservées avec une volonté de maintenir la qualité des accueils périscolaires dans leurs contenus et le professionnalisme de leur encadrement.

II - Procédure

Pour demander un changement de rythme, le décret du 27 juin 2017 précise que les communes peuvent saisir M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'une demande de dérogation conjointement à un ou plusieurs conseils d'école. Lorsqu'il autorise une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur.

Dans le cas de Besançon, M. le Maire sollicitera cette dérogation dans les meilleurs délais avec un souhait de retour à la semaine de 4 jours.

De leurs côtés, les 67 conseils d'école ont eu jusqu'au 22 décembre 2017 pour faire parvenir leur souhait quant au rythme scolaire à la rentrée prochaine.

M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale prendra sa décision au plus tard en mars 2018 après passage en Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Si le rythme hebdomadaire est modifié, le changement interviendra à la rentrée 2018/2019.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Directeur Académique de l'Education Nationale une dérogation à la semaine scolaire de 9 demi-journées et à demander un retour à la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018



Contrôle de légalité